

## Séance 2 : Mise en parallèle de deux Pol. publiq : les routes et le logement

### Qu'est-ce qu'une Pol. Publiq ?

- 1<sup>ère</sup> approche : « interventio d'une autorité investie de puissance publiq et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire »
- De façon plus complète : « les dispositifs tangibles (un budget, du droit, des institutio spécialisées) qui régissent un secteur de la société ou une activité (industrie, agriculture, développement éco.), voire un projet (aménagement routier, ferroviaire) des dispositifs issus d'une fabricatio sociale, collective et complexe par des acteurs (individus, entreprises, assocés) ou groupes d'acteurs (organisatio professionnelles, mobilisatio sociales), et des institutio publiq (nationales, locales) voire des organisatio internationales »

### Quels sont les grds corps d'Etat? De quand datent-ils?

- Mis en place depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle. Issus des « corporatio », cohérence à l'intérieur d'un corps
- Les 7 grds corps d'Etat : Conseil d'Etat \_ Inspectio Générale des Finances \_ Cour des Comptes \_ Corps des Mines \_ Corps des Ponts \_ Corps Préfectoral \_ Corps Diplomatiq

### Quels sont les points communs entre les corps?

- Leur épaisseur historiq : ils ont traversé : la Révolutio, la Républiq, l'Empire, la Restauratio, les II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> Républiq, Vichy, la IV<sup>ème</sup> Républiq, la V<sup>ème</sup>...

### Que savez-vous du corps des ITPE

- 1920 : Créatio du corps \_ 1953 : Ouverture de l'École \_ 1975 : Déplacement à Vaulx-en-Velin \_ 2008 : 6800 ITPE en activité, dont 4500 en poste ds la fonctio publiq d'Etat

[2232 IPC en activité dont 1129 ds la FPE]

### Particularité du fonctionnement et de l'Etat français?

- La centralité de l'Etat français ? Et la constructio d'une identité de référence à travers l'instructio (programme uniq, histoire nationale, langue française...)?
- L'Eq. du territoire :
- La constructio des routes \_ Un modèle technocratiq \_ Etatisatio de la société par une tendance centralisatrice
  - Ce modèle technocratiq expliq l'omniprésence des IPC au cœur de l'Etat français

### Histoire du corps des Ponts jusqu'à créatio du Min. des TP

- 1716 : créatio du statut d'IPC sous Louis XIV, ds un souci de contrôle du territoire
- Développer et entretenir le réseau routier
- Participer au développement éco.
  - Entre 1716 et 1747 : le recrutement n'est pas homogène, nuisant à l'efficacité des infrastructures
  - 1747 : Mise en place d'un formatio professionnelle et pédagogique

- 1760 : Créatio de l'EPC (1<sup>ère</sup> école d'ingé), avec un recrutement sur recommandatio
- 1794 : Créatio de l'X, avec un recrutement sur concours (l'EPC devient une « école d'applicatio ») *omniprésence des IPC au cœur de l'Etat français*
  - Bilan de cette évolutio
- Le corps des IPC a un rôle central ds la constructio des routes \_ Importance du corps grâce à sa légitimité techniq et scientifique ds un contexte de St-simonisme

### La Créatio du Min. des Trx Publ.

- 1830 : Créatio du MTP
- Le corps des IPC préexistait, et a fortement bénéficié des directio du nouveau Min.
- Les IPC « changent » : les X-ENPC pantouflent et sont progressivement remplacés par des promotio internes (ITPE)
  - Le XIX<sup>ème</sup> siècle voit le développement des réseaux routiers et ferroviaires sous l'influence du MTP qui bénéficie d'une triple légitimité :
    - Admin. \_ Techniq \_ Politiq

### La décentralisatio du MTP et le rôle des IPC à l'échelle locale

- Concurrence avec la préfectorale
- Les avantages des IPC
- Forte déconcentratio du Min. (subdivisio) => contacts importants avec les élus locaux
- Courroies incontournables entre coll. et administratio
- Travaux pr les autres services de l'Etat
- Travaux pr les coll. loc.
  - Phénomène de régulatio croisée
  - La route a dès le début constitué le cœur de métier du MTP
  - Le développement routier est un enjeu fort d'aménag. du territoire, mais pas seulement :
- Logiques : militaire \_ économiq \_ religieuse
  - La gestio et le développement du réseau routier ont fait l'objet de lutte et de changement d'échelle (entre MTP et départements notamment)
  - Les IPC et le MTP obtiennent cette compétence :
- Notio d'intérêt général \_ Rationalité par l'outil statistiq
  - Retour en force des IPC ds les Services Ordinaires des Ponts et Chaussées

### Les Pol. publiq du logement, Quelle place pr les IPC et le MTP?

- Les IPC se sont fortement impliqués ds le développement du réseau routier et ferroviaire
- Ils ont participé à la créatio et à la croissance du MTP
- Quelle place ds les PP de logement?

### 1850 - 1894 L'obsession hygiéniste

- Modificatio de la populatio et de l'environnement des villes par l'industrialisatio => insalubrité et problèmes de santé publiq
- Les questio ouvrière, sociale et du logement passent des sphères intellectuelles aux autorités publiq qui envisagent un aménag. hygiéniste (loi sur les logements insalubres en 1850)

- Derrière ces justificatio médicales, on cherche à contrer les éventuelles émeutes (canuts à Lyon en 1831 et 1834)
- 1853 : Haussman est nommé préfet de Paris => plan de modernisatio de Paris
- Créatio de nombreuses voiries \_ Contrôle des populatio « dangereuses » grâce au plein emploi et au déplacement facilité des forces de police \_ Exclusion des populatio pauvres des centres villes (gares) \_ Attentio uniquement portée sur les centres
  - Rôle primordial des patrons paternalistes et du secteur privé

### Les raisons de la faible mobilisatio de l'Etat et du MTP ds le logement

- On peut donc constater que jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la questio du logement relève quasi exclusivement de la sphère privée.
- Concurrence à la propriété privée pr la doctrine libérale alors dominante.
- La constructio de logements ouvriers par l'Etat favoriserait la concentratio de ceux-ci et la diffusion des idées socialistes alors naissantes.
- Volonté de maintenir sous contrôle la classe ouvrière toujours plus nombreuse.
- 1894 : Loi sur les HBM, première implicatio de la puissance publiq ds le secteur du logement

### 1895 - 1953 : De la questio sociale à la mise en œuvre des Pol. urb.

- 1898 : Théorisatio du concept de cité-jardin
- 1912 : Loi Bonnevey qui permet aux municipalités de faire partie des organismes HBM (effet du socialisme municipal issu des électio de 1896)
- Les municipalités n'ont pas à leur dispositio de corps techniq dédié
- 1919 : Loi Cornudet, les urbanistes sont chargés de la planificatio (volonté de la maîtrise des villes) - 1932 : seulement 15% des villes ont un plan
- Evolutio de la prise en charge publiq du logement et de l'urbanisme
- Créatio de cadres admin. et juridiq
- Interventio publiq ds le financement
- Planificatio des villes
  - Les années 1940 et le régime de Vichy
- L'urbanisme doit relever du pouvoir central, relayé au niveau local par le préfet \_ Affirmatio du niveau régional comme « bonne échelle territoriale » \_ 1943 : charte de l'urbanisme
  - A la fin de la guerre, l'Etat affirme sa volonté de planifier la reconstructio par l'organisatio des villes
  - Enorme besoin de logements (500 000 immeubles sinistrés + baby boom + exode rural de 100 000/an)
  - 1948 : Loi sur la réglementatio des loyers
  - 1953 : Loi cadre sur le logement, début de la constructio des « grds ensembles » (approche foncière, financière et techniq)

## 1953 - 1969 L'apogée du « modèle équipement »

- Loi de 1957 : Créat<sup>o</sup> des « plans de modernisat<sup>o</sup> et d'Eq. urb » pr les grandes aggl<sup>o</sup>, harmonisat<sup>o</sup> des programmes d'aménag., créat<sup>o</sup> d'un cadre juridiq favorable aux grds ensembles

- 1958 : De Gaulle revient au pouvoir, le problème du logement persiste. Solut<sup>o</sup> consensuelle du « grd ensemble »
- Permet de régler la quest<sup>o</sup> de la main d'œuvre et de résorber crise du logement
- Aménag. équitable et facile du territoire (éco.)

- Accords intérêts publics et privés (éco.)
- Modernisat<sup>o</sup> des entreprises du bâtiment
- Confort moderne et réponse aux besoins (social)
  - 1960 : manque de visibilité, multiplicat<sup>o</sup> des services en charge de l'aménag. et des Pol. urb., conflits...

## **Séance 4 : La Décentralisat<sup>o</sup> : redéfini<sup>o</sup> des territoires de l'act<sup>o</sup> public**

### **Introduct<sup>o</sup>**

- L'État français : une act<sup>o</sup> historiquement fondée sur sa centralité
- Un aménag. pensé pr l'équité des Eq. sur l'ensemble des territoires \_ Un aménag. contrôlé par un Min. techniq ; Trx Publ. puis Eq.
  - Evolut<sup>o</sup> des mentalités qui prend corps ds les années 70
- Remise en cause de centralité de l'État. \_ L'émergence d'un nouveau mode d'act<sup>o</sup> : la contractualisat<sup>o</sup> Apparit<sup>o</sup> d'un nouvel acteur : les coll. loc.

### **Les différents temps de la décentralisat<sup>o</sup> entre 82 et 2004**

**Une redéfini<sup>o</sup> « par le haut et par le bas »**  
Aujourd'hui, 6 échelons participent à la mise en œuvre de l'act<sup>o</sup> public :

- Europe (Pol. régio. ; Directive Service) \_ État (Educat<sup>o</sup> Nationale ; défense ; etc.) \_ Région (TER ; culture) \_ Département (social) \_ Intercommunalité (collecte des déchets ; distribut<sup>o</sup> d'eau ; etc.) \_ Commune (Urbanisme)

### **L'acte I de la décentralisat<sup>o</sup> : lois Deferre de 1982-1983**

- 2 mars 1982 : vote de la loi « relative aux droits et libertés des communes, départements et régions »
- Suppression de la tutelle préfectorale sur les coll. loc. \_ Transfert de principe de certaines compétences de l'État aux coll. \_ Transfert de moyens financiers (dotat<sup>o</sup> globale de fonctionnement) \_ La région devient une coll. loc. à part entière (élect<sup>o</sup> au suffrage universel)
  - La loi de 1982 n'est qu'une loi de principe (pas de décision concrète sur les compétences transférées)
  - Lois de 1983 : Répartit<sup>o</sup> des compétences entre communes, départements, région et État
- Commune : Urbanisme ; logement (en partie)
- Département : Social ; voirie
- Contrôle a posteriori par la préfecture ; Absence de rapport hiérarchiq entre coll.
  - Impact théoriq important concernant le Min. de l'Eq. (Urbanisme, transport) mais ds les faits, impact beaucoup plus « nuancé »

- Des critiq nombreuses sur cette volonté « décentralisatrice »
- Les évolut<sup>o</sup> des années 1990**
  - Existence d'un « consensus » Pol. sur le principe de décentralisat<sup>o</sup>
  - Nécessité de modificat<sup>o</sup> pr faire taire les « critiq » et améliorer le fonctionnement tel que projeté ds l'Acte I
  - Loi « Administrat<sup>o</sup> territoriale du Territoire » (ATR), 1992
- Facilite la coopérat<sup>o</sup> intercommunale
- Créat<sup>o</sup> des communautés de villes (aujourd'hui communautés d'aggl<sup>o</sup>) et des communautés de communes
- Réorganisat<sup>o</sup> des services de l'État et émergence de l'échelle régio.
- Nouvelles exigences en termes de publicisat<sup>o</sup> des actes à destinat<sup>o</sup> des citoyens (notamment concernant le budget)
  - Loi Voynet (1999)
- Volonté de corriger le manque de cohérence des lois de décentralisat<sup>o</sup> au niveau local
- Augmenter la participat<sup>o</sup> des acteurs locaux ds les orientat<sup>o</sup> concernant le dvlppement de leurs territoires (« pays »)
- Apparit<sup>o</sup> des préoccupat<sup>o</sup> de durabilité (agendas 21)
- Contractualisat<sup>o</sup> entre l'État et les coll. à l'échelle des « bassins de vie »
  - Loi Chevènement (1999)
- Remplacement des « communautés de villes » par les « communautés d'agglomérat<sup>o</sup> »
- Mise en place de la Taxe Professionnelle Uniq (TPU)
  - Loi « Solidarité et Renouvellement Urb » (SRU) 2000
- Remplacement du POS par le PLU
- Remplacement du SDAU par le SCOT, confié aux communes qui doivent alors se coordonner
- Volonté de réduire la périurbanisat<sup>o</sup>
- 20% logements sociaux

### **L'acte II de la décentralisat<sup>o</sup> (2004)**

- Contexte Pol. : Réélect<sup>o</sup> de Jacques Chirac à la présidence de la républiq
- La décentralisat<sup>o</sup> est un thème central de la campagne \_ Jean-Pierre Raffarin, premier Min., en fait l'un de ses principaux chantiers
  - Un contexte général différent de celui de l'Acte I
- Intégrat<sup>o</sup> ds une logiq néo-libérale
- Nécessité d'une maîtrise des dépenses public

- Une nouvelle réforme qui est crainte par les coll.
- Transfert de compétences sans transfert budgétaire
- Crainte de devoir transférer une partie des services public au secteur privé
  - Nouveaux transferts de compétences
- Région (dvlppement éco. ; transport ; format<sup>o</sup> professionnelle) \_ Département (social) \_ Facilitat<sup>o</sup> des coopérat<sup>o</sup> intercommunales
  - Renforcement de l'échelle régio.

### **L'impact de ces réformes : quelle échelle pr l'act<sup>o</sup> public ?**

#### **Une recomposit<sup>o</sup> des jeux d'acteurs**

- Un recul de l'État ?
- Une multiplicat<sup>o</sup> des acteurs s'impliquant ds l'élaborat<sup>o</sup> des Pol. public : nouveau modèle de « gouvernance » ?
- Autonomisat<sup>o</sup> des coll. loc. et du dvlppement de leurs territoires
- Une réorganisat<sup>o</sup> davantage qu'un retrait

#### **Le poids nouveau des grandes villes**

- Une médiatisat<sup>o</sup> importante des élus des grdes villes
- Un bénéfice lié à l'urbanisat<sup>o</sup> de la société \_ Poids démographiq important \_ Ressources financières \_ Capacité de product<sup>o</sup> d'une expertise
  - Des compétences permettant l'implicat<sup>o</sup> ds des réseaux internationaux (contournement de l'échelle « étatiq »)
  - Des relat<sup>o</sup> nouvelles avec le secteur privé (services urb : eau, transport, etc.)

#### **Le mythe d'une échelle pertinente de l'act<sup>o</sup> public ?**

- Des lois visant à faciliter la gest<sup>o</sup> des territoires
- Volonté de créer des structures au plus proches des préoccupat<sup>o</sup> \_ Une réalité contraire aux objectifs : superposit<sup>o</sup> des structures de décision
  - Un mouvement perpétuel visant à fournir de nouvelles ressources aux différents acteurs

#### **Conclusion**

- Des réformes réorganisant l'act<sup>o</sup> public en France
- Nouveaux acteurs \_ Nouvelles institut<sup>o</sup> \_ Nouvelles concept<sup>o</sup> de l'act<sup>o</sup> public (participat<sup>o</sup> ; durabilité ; etc.)
- Un chantier toujours actif (réforme Balladur ; Grd Paris ; etc.)

## **Séance 5 : Les Nouvelles exigences démocratique**

### **Le contexte international de la démocratisat<sup>o</sup>**

#### **La critiq néolibérale**

- Apparait au début des années 1980 ds les milieux admin., éco. et Pol.
- Volonté de réformer les Pol. éco. (réduct<sup>o</sup> des dépenses public)
- Influence de la Grande-Bretagne (Thatcher) et des USA (Reagan)
- Réforme des institut<sup>o</sup> financières mondiales (FMI et Banque mondiale)

#### **Le renouveau de la critiq de la démocratie représentative**

- Trop forte concentrat<sup>o</sup> des pouvoirs ds les mains d'une élite
- Monopole de l'État ds les Pol. public (expertise)
- Manque de confiance ds la capacité de l'État à gérer les problèmes public et volonté d'un partage renforcé du pouvoir
- « Renouer le lien » entre sphère Pol. et société civile
- Participat<sup>o</sup> = possibilité d'intéresser la société civile aux affaires public et aux condit<sup>o</sup> de construct<sup>o</sup> des

- Pol. public en dépassant les intérêts individuels
- En quoi l'émergence d'un « désir » de participat<sup>o</sup> témoigne d'une redéfini<sup>o</sup> de la not<sup>o</sup> « d'intérêt général » ?

#### **La not<sup>o</sup> d'intérêt général**

#### **Place centrale ds la concept<sup>o</sup> du système Pol. français**

- Not<sup>o</sup> qui est à la base de la défini<sup>o</sup> de l'act<sup>o</sup> public longtemps monopolisée par l'État
- « principe directeur qui définit la finalité des pouvoirs publics tout en

conférant sa principale légitimité à cette act<sup>o</sup>. » (Conseil d'Etat 1999)

**La portée de l'intérêt général ds la culture Pol. française**

- Principes directeurs de l'imaginaire institutionnel : souveraineté du peuple incarné par l'Etat ; prévalence de l'instance Pol. de l'éco., le religieux, etc. => Anticommunautarisme
- Culture Pol. de nature « Holiste » et « illibérale »
- Place centrale de la not<sup>o</sup> d'intérêt général ds les Pol. d'aménag. du territoire

**Les facteurs de la remise en cause de l'intérêt général**

- Augmentat<sup>o</sup> du niveau d'instruct<sup>o</sup>
- Critiq des Pol. d'aménag. basée sur la not<sup>o</sup> d'intérêt général (Grds ensemble, planificat<sup>o</sup>, etc.)
- Tendance à la pluralité
- Désaffect<sup>o</sup> pr les idéaux collectifs

- Intégrat<sup>o</sup> Européenne
- La démocratie participative tend à remettre en cause la not<sup>o</sup> d'intérêt général mise en œuvre ds la démocratie représentative

**La participat<sup>o</sup> : nouvel impératif de l'act<sup>o</sup> public ?**

- Fin 20<sup>ème</sup> siècle: remise en cause de la légitimité de l'élite Pol. (émergence mouvement associatif; décentralisat<sup>o</sup>)
- Consultat<sup>o</sup> de nouveaux acteurs ds le cadre de Pol. d'aménag. (exemple : FNE et les parcs nationaux)
- Différentes formes de participat<sup>o</sup>:
  - Enquêtes public \_ Conférence riveraine (Feysin) \_ Budgets participatifs \_ Comités Locaux d'Informat<sup>o</sup> et de Concertat<sup>o</sup> \_ Conseils de quartier \_ Forum hybride
    - Objectifs et/ou intérêts possible à la généralisat<sup>o</sup> de la participat<sup>o</sup>:
  - Démocratiser la sphère Pol., favoriser l'émergence de nouveaux acteurs

- Obtenir des décisions plus consensuelles, meilleures
  - Les paradoxes de la participat<sup>o</sup>
- Instrumentalisat<sup>o</sup>
- Problème de représentativité (renforcement inégalités)
- Lieu de compromis ou de conflits?
- Le choix de la bonne échelle

**Quelles conséquences pr l'ingé TPE ?**

- Les textes législatifs:
  - 1983 : Loi Bouchardeau instaurant enquête public pr les projets touchant à l'environnement
  - 1992 : Circulaire Bianco instaurant débat préalable autour des grds projets d'infrastructures (LVG ou autoroutes)
  - 1995 : Loi Barnier, créat<sup>o</sup> de la CNDP
  - 2002: Loi Vaillant relative à la démocratie de proximité
    - Une remise en cause d'un triple monopole :
- Parole public \_ Informat<sup>o</sup> \_ Expertise
  - Nécessité de tenir compte de cette recomposit<sup>o</sup> de l'act<sup>o</sup> public : la diffusion des savoirs

**Séance 6 : La quest<sup>o</sup> environnementale**

**Naissance et Difficultés du Min. de l'Environnement**

**1971: Créat<sup>o</sup> du Min. de l'Environnement :**

- Conséquence des revendicat<sup>o</sup> qui émergent ds la société à cette époque (cf. séance sur les « années de rupture »)
- Une créat<sup>o</sup> qui s'appuie sur le réseau d'associat<sup>o</sup> de défense de l'Environnement et sur la DATAR
- Une apparente « transversalité »

**En réalité c'est un « Min. de l'impossible »**

- Pas de reconnaissance de sa légitimité par les autres Min.
  - Absence de moyens (pas de budget propre, seulement 120 collaborateurs en 1972, etc.)
  - Absence de services déconcentrés pouvant agir localement
  - Un Min. à la fois étatiq et agissant comme un « contre-pouvoir
  - Forte remise en cause de son existence
  - Malgré ces difficultés, première loi majeure en 1976 sur la protect<sup>o</sup> de la nature (avec participat<sup>o</sup> des associat<sup>o</sup>)
  - Fin des années 1970: Min. de « l'aménag. et du cadre de vie » ou le premier rapprochement entre environnement et Eq.
  - 1981: créat<sup>o</sup> d'un « vrai » Min. de l'environnement s'appuyant sur le réseau associatif à défaut de services déconcentrés = extension discrète mais réelle de l'influence du ME

**1988 : Apparit<sup>o</sup> de la not<sup>o</sup> de « dvlppement soutenable » ds le rapport Bruntland.**

- « un dvlppement qui répond aux besoins des générat<sup>o</sup> du présent sans compromettre la capacité des générat<sup>o</sup> futures à répondre aux leurs. »

- B. Lalonde souhaite réformer le Min. de l'environnement (créat<sup>o</sup> d'un corps d'Etat ; services déconcentrés ; etc.)
- Forte présence qui participe à la diffusion progressive de l'environnement comme not<sup>o</sup> incontournable ds l'act<sup>o</sup> public - et pr pouvoir gagner les élect<sup>o</sup>s.

**L'émergence du Dvlppement Durable**

**Rencontres et textes majeurs au niveau international:**

- Conférence de Rio en 1992 (plan d'act<sup>o</sup> contre le changement climatique, préservat<sup>o</sup> de la biodiversité, etc.)
- Protocole de Kyoto signé en 1997 (réduct<sup>o</sup> des gaz à effet de serre)

**En France**

- 1995 : Loi Barnier (principe de précaut<sup>o</sup> et 1<sup>ère</sup> définit<sup>o</sup> du dvlppement durable)
- 1997 : D. Voynet devient Min. de l'environnement, en charge de la sureté nucléaire.
- Début des années 2000 : créat<sup>o</sup> d'un secrétariat d'Etat au dvlppement durable (2002)
- 2007: Place centrale occupée par l'environnement ds la campagne présidentielle (Pacte écolo de la fondat<sup>o</sup> Hulot, etc.)
- Créat<sup>o</sup> du Min. de l'écologie, du Dvlppement et de l'Aménag. Durable
- Le Dvlppement Durable et l'écologie sont rattachés au n<sup>o</sup>2 du gouvernement

**Evènement institutionnalisant le dvlpt durable comme not<sup>o</sup> au cœur de l'élaborat<sup>o</sup> de l'act<sup>o</sup> public: le Grenelle Environnement (6 groupes de travail)**

- « lutter contre les changements climatiq et

- maîtriser la demande d'énergie »
- « préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
- « instaurer un environnement respectueux de la santé »
- « adopter des modes de product<sup>o</sup> et de consommat<sup>o</sup> durables »
- « construire une démocratie écologiq »
- « promouvoir des modes de dvlppement écologiq favorables à l'emploi et à la compétitivité »

Groupes formés sur le modèle de « gouvernance à 5 »

**Les préoccupat<sup>o</sup> environnementales à travers la gouv à 5**

- Nouveau mode d'élaborat<sup>o</sup> et de mise en œuvre des Pol. public, regroupant les représentants :
  - Etat \_ Coll. loc. \_ Acteurs éco. \_ Représentants des salariés \_ Organisat<sup>o</sup> non gouvernementales (Associat<sup>o</sup>)
  - Changement de « référentiel » plaçant les préoccupat<sup>o</sup> environnementales au cœur de l'act<sup>o</sup> public
  - Implicat<sup>o</sup> de nombreux groupes d'acteurs qui apparaissent de plus en plus légitimes et capables d'intervenir ds l'espace public

**Conclusion**

- Influence de la quest<sup>o</sup> environnementale et du dvlppement durable pr le métier d'ingé ?
- Responsabilités nouvelles (ex: prendre en compte ces quest<sup>o</sup> ds les projets d'aménag.) \_ Non monopole des compétences (diffusion expertise) \_ Nouvelle définit<sup>o</sup> du rôle de l'ingé qui doit combiner innovat<sup>o</sup> techno, mais aussi compétences humaines et managériales, médiateur entre différents groupes d'acteurs parfois opposés, etc.

**TFE Félix Beauvais : Démarche participative**

**Les participants et les non-participants, de groupes très hétérogènes**

- Une définit<sup>o</sup> de la participat<sup>o</sup> : prendre part (activat<sup>o</sup>) et faire partie (appartenance)
- Les participants et les participants actifs \_ Les non-participants \_ Des

déséquilibres sous-jacents : le capital social et culturel

**Diversité des raisons de la participat<sup>o</sup> à la démarche**

- Les registres de la justificat<sup>o</sup> (Mazeaud et Talpin, 2010)
  - La réponse à un devoir civiq \_ L'intérêt personnel et matériel \_ L'intégrat<sup>o</sup> sociale \_ Le développement cognitif

- La non-participat<sup>o</sup>
- Mécanismes d'exclusion et d'auto exclusion
- Les registres de justificat<sup>o</sup>
  - Facteurs propres à la ville de Grigny :
- Ancienneté de la démarche \_ Adaptabilité et pragmatisme de la démarche \_ La mue des services municipaux

## Les conséquences indivi. et collectives de la participatθ

- La politisatθ des participants  
\_ L'émergence d'une culture de la participatθ \_

Le retour du débat public entre les citoyens \_ Un mode d'actθ public efficace?

### Séance 3 : Les années de rupture (Robin Le Noan)

#### Origines et structure du Min. de l'équipement

##### La réforme de l'actθ public urb.

- Années 60 : redéfiniθ des échelles d'actθ public par différentes réformes politico-admin.
- Volonté de réaffirmer le contrôle de l'Etat sur l'aménag. du territoire
- 1963: créatθ de la DATAR (Déléгатθ à l'Aménag. du territoire et à l'Actθ Régio.)
- Métropoles d'équilibre
  - 1964 : « créatθ » des régions : volonté de l'Etat gaullien de limiter l'influence des élus locaux
  - 1966: Apparitθ des intercommunalités: la poursuite d'un objectif d'Eq. du territoire décidé par l'Etat central.
  - Années 60: de nouvelles sciences pour l'aménag. des villes
  - Gestθ « contractuelle » de l'urb.
- Créatθ des SEM, ancêtre des PPP

##### La naissance du Min. de l'Eq.

- 1965 : Electθ du Général de Gaulle à la présidence
- Volonté modernisatrice à travers l'Eq. du territoire
  - 1966 : Créatθ du Min. de l'Eq.
- Fusion du Min. de la Constructθ et de celui des Trx Publ.
- Conquête des postes de directθ par les IPC
- Le rôle central des IPC dans les Pol. urb. est renforcé par la créatθ de nouveaux « outils » (POS, SDAU)
  - La constructθ du réseau autoroutier
- Un nouveau terrain d'actθ, semblable au développement du réseau ferré
- Une omniprésence des IPC dans les secteurs publics et privés à le maintien d'un « modèle technocratique »
  - La Pol. des villes nouvelles
- Une volonté initiale d'aménag. du territoire par le Min. de l'Eq.
- Mise en place de « nouvelles formes » d'actθ public préfigurant la remise en cause du « modèle technocratique »
  - Années 60 : volonté affichée par l'Etat du contrôle de l'aménag. du territoire à un niveau central
  - Créatθ du Min. de l'Eq. répondant à la volonté du corps des Ponts et Chaussées de se repositionner dans le domaine des Pol. urb. au moment où la reconstructθ s'achève
  - Le Min. de l'Eq., bénéficiant d'importants moyens, est au cœur du « modèle technocratique »

#### Les années de ruptures

##### Fin des années 60 et années 70, fortes évolutθ dans les relatθ entre Etat et société civile :

- Transformatθ des relatθ entre administratθ centrale et élus locaux (montée en

- puissance des « grandes villes »)
- Importante remise en cause du mode de gouvernement centralisé de l'Etat par la société (mai 68) et évolutθ des modes d'actθ collective (associatθ)
- Transformatθ des Pol. économiq (crise pétrolière de 1973)

##### Critiq de l'Etat Gaullien et mouvements sociaux

- Années 60-70 : transformatθ accélérée de la société et de ses attentes
- Passage des « besoins essentiels » aux « besoins de consommatio » [Passage d'une situatθ d'urgence (années 50) à une situatθ de confort]
- Emergence d'une « classe moyenne salariée »
- Renforcement des inégalités
  - Mai 68 : manifestatθ visible d'une transformatθ qui durera tout au long des années 70
- Contestatθ de l'autorité de l'Etat : Omnipotence de l'Economie \_ Hégémonie de la bureaucratie \_ Suprématie de la croissance et du productivisme
- Accords de Grenelle
  - « L'héritage » de mai 68 dans les années 70 :
    - Abandon du modèle « utopiste » de Mai 68 pour une « critiq sociale concrète »
    - Nouveaux objectifs: défense cadre de vie, écologie, antimilitarisme
    - Aspiratθ participative
- Institutionnalisatθ des formes d'actθ collective : Forte progression des associatθ ; mouvements syndicaux
  - Une critiq des sociologues et d'une partie de la haute fonctθ public
- Sociologie : développement de la sociologie des organisatθ (critiq de la rigidité de l'appareil étatique) et de la sociologie urb. (critiq du capitalisme monopolistiq d'Etat)
- Haute fonctθ public : des réformes pensées dans les « clubs Pol. »

##### Recompositθ de l'actθ public

- La réforme du logement social (LS)
- Passage d'une logiq productiviste, de rationalisatθ de la constructθ à une logiq davantage centrée sur les bénéficiaires des logements
- 1968-1973 : réflexion sur la place et le rôle du logement social
- 1974-1977 : Tournant majeur dans la Pol. du logement, le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne
  - Interventθ de l'Etat et aide à la concentratθ des entreprises
- Volonté de mettre fin à une économie protégée par l'Etat
- Volonté d'adapter l'appareil d'Etat à la concurrence internationale notamment en organisant la fusion d'entreprises

- Constitutθ de grands groupes : l'exemple de Bouygues
- Se développe grâce aux commandes public
- Proximité avec milieu Pol. => contrats « symboliq »
- Forts bénéfices dans la promotθ immobilière
  - Contractualisatθ des Pol. d'Eq. et d'aménag.
- Rôle central de la DATAR
- Conventθ ZAC à partir de 1970
- Contrats de plans entre Etat et Communautés Urb. en 1970

On passe d'une décision unilatérale de l'Etat à une négociatθ entre l'Etat et les collectivités locales.

##### La remise en cause de la « régulatθ croisée »

- Modèle d'analyse du système politico-admin. local
- L'Etat est le détenteur des ressources Pol. permettant de mettre en œuvre les programmes d'actθ, les Pol. public
- Au niveau local, les agents de l'Etat doivent composer avec les élus locaux pour mettre en œuvre les Pol. décidées au niveau central
- Double casquette des ITPE et IPC : représentants de l'Etat et prestataires des collectivités locales
  - Années 70: Modificatθ des relatθ entre Etat et Collectivités locales
- Apparitθ du cumul des mandats [contournement de la « filière admin. »]
- Importance prise par les maires des grandes villes [constitutθ de services techniq]
- Emergence du milieu associatif [nouvelle génératθ prenant de l'importance Pol. via ces associatθ (cf. électθ de 1977)]
  - Passage du « maire représentant » au « maire entrepreneur »
- 1977: politisatθ de l'électθ municipale
- Nouvelle génératθ Pol. issue du milieu associatif
- Projet de gouvernement municipal (contractualisatθ du programme électoral ; institutionnalisatθ ; démocratisatθ ; développement des services ; créatθ de nouvelles structures ; contractualisatθ avec l'Etat)
- Evolutθ de la Pol. économiq de la France
  - Trente Glorieuses:
- Fort interventionnisme de l'Etat (créatθ sécurité sociale; instauratθ d'un salaire minimum)
- Secteur public marchand très important (suite nationalisatθ de 1936 et d'après guerre)
  - Crises pétrolières: remise en cause de « L'Etat providence »
- Chômage important \_ Concurrence internationale \_ Forte inflatθ
  - Pol. structurelle :
- Déclin de la planificatθ
- De la nationalisatθ à la privatisatθ Pol. industrielle moins interventionniste

